

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET
DE L'ACTION SOCIALE

NOTE CONCEPTUELLE
DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET DE
RELANCE DE L'INDUSTRIE
PHARMACEUTIQUE LOCALE

LA « **DELIVERY UNIT** » DU MSAS

Table des matières

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
II. PRESENTATION DE LA DELIVERY UNIT (DU)	5
1. CREATION.....	5
2. MISSIONS.....	5
3. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT.....	6
III. OBJECTIFS DE LA DU	7
1. OBJECTIF GENERAL.....	7
2. OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	7
IV. LIGNES D’ACTIONS PRIORITAIRES	7
V. RESULTATS ATTENDUS	8
VI. PRINCIPAUX INDICATEURS	8
VII. ACTIVITES ET SOUS-ACTIVITES DE LA DU	9
VIII. PLAN D’ACTIONS PRIORITAIRES 2023-2025 DE LA DU	10
IX. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL BUDGÉTISÉ (PTAB) 2023 DE LA DU	10

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La survenue de la COVID-19 a montré la faiblesse de notre chaîne d'approvisionnement en médicaments et produits de santé dont plus de 90% sont importés. Mais elle a aussi remis au-devant de la scène la vision du Chef de l'Etat de développer l'industrie pharmaceutique locale et de faire de Dakar un hub médical (PSE). Le PAP2A qui a résulté de la revue du PSE traduit l'orientation pour le Sénégal d'assurer la souveraineté pharmaceutique et sanitaire souhaitée par le Chef de l'Etat.

Le marché pharmaceutique sénégalais était estimé à près de 150 Mds de FCFA (soit 229 Mn d'euros) en 2019, soit 1 à 2% du marché africain et est dominé à 80% par le secteur privé et 20% par le secteur public. Il a une croissance de 12% par an de 2014-2019.

Le marché de l'UEMOA représente environ 656 à 721,553 Mds FCFA (soit 1 à 1,1 Mds d'euros) en 2019, soit près de 8 % du marché africain avec une forte croissance (+9% par an entre 2014 et 2019 et +5% par an prévue d'ici 2024). Quant au marché de la CEDEAO, il est estimé à près de 1 312 Mds FCFA (soit 2 Mds d'euros).

Pour donner corps à la souveraineté pharmaceutique, les différents départements ministériels ci-après se sont mis à la réflexion et ont mené des études et travaux ayant permis de structurer la relance de l'IPL : (i) le MSAS a élaboré une stratégie de relance de l'IPL dont les trois axes ont orienté la structuration du plan de relance : la mise à jour des textes pharmaceutiques, la création d'un cadre incitatif pour l'investissement et la recherche & développement autour des médicaments issus de nos plantes médicinales; (ii) le MEPC, avec l'appui du Cabinet McKinsey, a produit un rapport fouillé sur le secteur pharmaceutique sénégalais avec un benchmark instructif et une orientation motivée vers les maillons pertinents de la chaîne de valeur des médicaments ; (iii) le MDIPMI a élaboré la nouvelle politique industrielle, avec un volet consacré à l'industrie pharmaceutique locale et est partie prenante du projet Pharmapolis dont l'objectif est de créer un parc industriel dédié ; enfin, (iv) le MSPSE/BOS a facilité la coordination du travail des différents acteurs ministériels pour la structuration des différents projets et réformes à travers le « Pré-Lab » et le « Lab pharma » (ateliers intensifs de structuration).

Cette structuration a permis d'articuler la relance de l'industrie pharmaceutique locale autour de trois maillons :

- 1- Distribution : faire du Sénégal un hub logistique sous régional en 2035
- 2- Production : satisfaire 20% de la demande nationale en 2025, 30% en 2030 et 50% en 2035
- 3- Recherche & Développement : valoriser industriellement 10 résultats de la recherche en 2030 ; développer des API et des médicaments galéniques en 2035.

Le plan de relance est budgétisé à 326 Mds de FCA.

L'ensemble des travaux des ministères et la structuration du plan de relance ont été effectués avec la pleine participation de toutes les parties prenantes de l'écosystème, notamment des acteurs du secteur privé et de la profession pharmaceutique.

Afin d'assurer un suivi efficace de cette structuration du plan de relance, à l'image de l'approche initiée par le BOS dans le cadre de suivi du PSE, une unité de gestion du projet ou Delivery unit (DU) sectorielle est créée au sein du Ministère de la Santé et de l'Action sociale. En effet, le MSAS étant l'acteur-clé de la relance de l'industrie pharmaceutique locale (plus de 70% des activités de relance identifiées lui incombent), il lui revient donc de mettre en place la Delivery Unit (DU).

Au-delà des aspects spécifiques liés au seul sous-secteur pharmaceutique, la DU se doit d'accompagner la tutelle ministérielle en vue de diligenter les réformes et projets phares du secteur de la santé afin d'impacter significativement la vie des populations sénégalaises. Ainsi, le MSAS à travers la DU, se trouve à la conduite de la stratégie articulée autour des axes de la gouvernance, de la réglementation, de la formation des ressources humaines, de l'environnement favorable aux investissements, du développement industriel des projets publics.

Sur l'axe gouvernance, la réintroduction du poste de Premier Ministre permettra un meilleur portage institutionnel dès lors que la Primature sera représentée dans le Comité de pilotage interministériel. Un projet de modification de son arrêté de composition est en finalisation.

Sur l'axe de la réglementation, la création de l'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP) et la nouvelle Loi sur la pharmacie ainsi que ses textes d'application sont autant de mesures à même d'insuffler une dynamique d'avancées majeures du secteur.

Sur l'axe de la formation des ressources humaines, une adéquation qualifications professionnelles et besoins en compétences du secteur sera de mise pour absorber pleinement les opportunités de son développement, et partant, l'adaptation des curricula au niveau des institutions d'enseignement.

Sur l'axe de l'environnement favorable aux investissements, il est important que les mécanismes d'incitation fiscale, douanière, de facilitation foncière et d'accès à l'énergie soient suffisamment éprouvés à l'effet de rendre le secteur attractif.

Sur l'axe du développement industriel des projets publics, un accompagnement particulier aidera, in fine, de réaliser de grands progrès en termes de qualité, de sécurité de la chaîne d'approvisionnement, de protection de la propriété intellectuelle.

II. PRESENTATION DE LA DELIVERY UNIT (DU)

1. CREATION

L'Unité de gestion du Projet de relance de l'industrie pharmaceutique locale (Delivery Unit ou DU) a été créée au sein du Ministère de la Santé et de l'Action sociale par l'Arrêté n°004446, en date du 10 mars 2022, portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement.

2. MISSIONS

La DU a pour mission de piloter la mise en œuvre des projets et réformes identifiées dans le cadre du plan de relance de l'industrie pharmaceutique locale.

En outre, elle est chargée de faciliter, d'accompagner et d'évaluer la mise en œuvre des réformes et projets pour la relance de l'industrie pharmaceutique locale, afin de couvrir cinquante pour cent (50%) des besoins en médicaments du Sénégal d'ici 2035.

A ce titre, elle est notamment chargée :

- d'assurer la disponibilité pérenne des financements pour la mise en œuvre du projet ;
- de faire le suivi de la mise en œuvre de l'exécution des réformes et projets ;
- de veiller à l'effectivité de la production des médicaments au Sénégal ;
- de veiller sur la synergie et la complémentarité des Partenaires techniques et financiers (PTF) en charge des financements du projet.

3. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

La DU, dirigée par un coordonnateur (hiérarchie A ou de niveau équivalent), nommé par arrêté du Ministre en charge de la santé, est composée en dehors de ce dernier, des responsables ci-après :

- responsable chargé de la pharmacie ;
- responsable chargé des réformes ;
- responsable chargé des projets.

L'unité de gestion sera assistée d'un personnel d'appui : financier/gestionnaire, responsable administratif, responsable informatique, responsable suivi-évaluation, assistant(e)s de bureau, chauffeur, coursier, chargé de communication, etc.

Elle peut s'adjoindre toute personne dont les compétences sont jugées utiles dans l'exécution de ses missions.

L'unité de gestion s'appuie sur les organes suivants :

- le comité de pilotage ;
- le comité technique.

Les règles d'organisation et de fonctionnement desdits comités sont fixées par arrêté du ministre chargé de la santé.

Le comité de pilotage interministériel comprend, entre autres :

- les Ministères ci-après : MSAS, MDIPMI, MSPSE, MFB, MCPME, MEPC, MESRI, MEFFAI ;
- les Associations et Établissements professionnels ci-après : ASIP, SPPS, Ordre des pharmaciens ;
- un représentant de l'OMS ;
- un représentant des Partenaires techniques et financiers ;
- ou toute autre institution et service utiles au bon fonctionnement de la DU.

Le comité technique est composé des principaux points focaux des Ministères sectoriels concernés (les porteurs de projets ou de réformes), les partenaires du secteur privé porteurs de projets, un représentant des organismes du Système des Nations Unies et un représentant des Partenaires techniques et financiers.

Aussi, l'unité peut s'appuyer sur un pool d'Experts dans les domaines suivants : Droit, Finance, Energie, Fiscalité, Foncier, Formation, Industrie

pharmaceutique, Réglementation pharmaceutique, Suivi-évaluation, Chaîne d'Approvisionnement, Évènementiel et Communication etc., en fonction des besoins pour réaliser toute activité.

En synthèse, les parties prenantes sont donc les différents Ministères composant le comité de pilotage interministériel, les organismes internationaux et autres PTFs, les porteurs de réformes et les porteurs de projets publics et privés, les organismes financiers et de garantie (FONSIS et FONGIP). D'autres parties prenantes pourront être identifiées au fur et à mesure de la mise en œuvre des réformes, projets phares du secteur de la santé et plus spécifiquement du plan de relance de l'Industrie pharmaceutique locale (IPL).

III. OBJECTIFS DE LA DU

1. OBJECTIF GENERAL

La DU a pour objectif général la mise en place de mécanismes permettant de faciliter, d'accompagner et d'évaluer la mise en œuvre des réformes et projets pour la relance de l'industrie pharmaceutique locale.

2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

De manière spécifique, il faut :

- rendre la DU opérationnelle ;
- assurer le suivi opérationnel du plan de relance.

En remplissant ces objectifs, la DU permettra ainsi aux décideurs d'avoir régulièrement une vue globale sur les réformes et projets phares du plan de relance.

IV. LIGNES D' ACTIONS PRIORITAIRES

Les objectifs spécifiques sont déclinés en lignes d'actions prioritaires ci-dessous.

1. Rendre la DU opérationnelle :
 - a. mettre en place le cadre conceptuel de la DU ;
 - b. mobiliser les moyens humains ;
 - c. mobiliser les moyens logistiques ;
 - d. mobiliser les moyens financiers.

2. Assurer le suivi opérationnel du plan de relance :
 - a. structurer le dispositif de suivi ;
 - b. mettre en place la gouvernance du plan de relance ;

- c. mener la communication du plan de relance ;
- d. réaliser le suivi de la "Réforme - régulation/chaine d'approvisionnement" ;
- e. réaliser le suivi de la "Réforme - énergie" ;
- f. réaliser le suivi des "Réformes fiscales" ;
- g. réaliser le suivi de la "Réforme - formation" ;
- h. réaliser le suivi de la "Réforme - pharmacopée" ;
- i. réaliser le suivi opérationnel des projets du plan de relance ;
- j. réaliser l'évaluation des impacts du plan de relance.

V. RESULTATS ATTENDUS

Les principales lignes d'actions sont traduites en résultats. Ce qui permet d'apprécier l'atteinte des différents objectifs.

1. Rendre la DU opérationnelle :
 - a. le cadre conceptuel de la DU est mis en place à 100% ;
 - b. les moyens humains sont mobilisés à 100% ;
 - c. les moyens logistiques sont mobilisés à 100% ;
 - d. les moyens financiers sont mobilisés à 90%.

2. Assurer le suivi opérationnel du plan de relance :
 - a. le dispositif de suivi est structuré à 100% ;
 - b. la gouvernance du plan de relance est mise en place à 100% ;
 - c. la communication du plan de relance est menée à 90% ;
 - d. le suivi de la "Réforme - régulation/chaine d'approvisionnement" est réalisée à 100% ;
 - e. le suivi de la "Réforme - énergie" est réalisé à 100% ;
 - f. le suivi des "Réformes fiscales" est réalisé à 100% ;
 - g. le suivi de la "Réforme - formation" est réalisé à 100% ;
 - h. le suivi de la "Réforme - pharmacopée" est réalisé à 100% ;
 - i. le suivi opérationnel des projets du plan de relance est réalisé à 100% ;
 - j. l'évaluation des impacts du plan de relance est réalisée à 100%.

VI. PRINCIPAUX INDICATEURS

Les principaux indicateurs devant permettre de mesurer les résultats sont indiqués ci-dessous. Au-delà des indicateurs, des cibles à atteindre sont déterminées.

1. Indicateurs liés à l'opérationnalisation de la DU :
 - pourcentage de mise en place du cadre conceptuel de la DU ;
 - pourcentage de mobilisation des moyens de fonctionnement (humains, logistiques, financiers) de la DU.

2. Indicateurs liés au suivi opérationnel du plan de relance :
 - pourcentage de structuration du dispositif de suivi du plan de relance ;
 - pourcentage de mise en place de la gouvernance du plan de relance ;
 - pourcentage de réalisation du plan de communication du plan de relance ;
 - pourcentage de réalisation du suivi des différentes réformes du plan de relance ;
 - pourcentage de réalisation du suivi opérationnel des différents projets du plan de relance ;
 - pourcentage de réalisation de l'évaluation des impacts du plan de relance.

VII. ACTIVITES ET SOUS-ACTIVITES DE LA DU

Les lignes d'actions prioritaires sont décomposées en activités. Au besoin, les activités sont davantage précisées par des sous-activités. La quasi-totalité des activités sont sous la responsabilité directe de la DU avec pour la plupart, des partenaires de mise en œuvre associés. Pour toutes les activités, des budgets sont élaborés, des périodes d'implémentation définies et des livrables identifiés.

Au total, soixante-six (66) activités sont retenues et réparties entre les différentes lignes d'actions comme suit :

1. Rendre la DU opérationnelle :
 - a. mettre en place le cadre conceptuel de la DU (**7 activités**) ;
 - b. mobiliser les moyens humains (**4 activités**) ;
 - c. mobiliser les moyens logistiques (**6 activités**) ;
 - d. mobiliser les moyens financiers (**2 activités**).

2. Assurer le suivi opérationnel du plan de relance :
 - a. structurer le dispositif de suivi (**10 activités**) ;
 - b. mettre en place la gouvernance du plan de relance (**2 activités**) ;
 - c. mener la communication du plan de relance (**7 activités**) ;
 - d. réaliser le suivi de la "Réforme - régulation/chaine d'approvisionnement" (**3 activités**) ;

- e. réaliser le suivi de la « Réforme – énergie » (**5 activités**) ;
- f. réaliser le suivi des "Réformes fiscales" (**4 activités**) ;
- g. réaliser le suivi de la "Réforme - formation" (**7 activités**) ;
- h. réaliser le suivi de la "Réforme - pharmacopée" (**4 activités**) ;
- i. réaliser le suivi opérationnel des projets du plan de relance (**3 activités**) ;
- j. réaliser l'évaluation des impacts du plan de relance (**2 activités**).

VIII. PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES 2023-2025 DE LA DU

Les objectifs, lignes d'actions prioritaires, résultats, activités et sous-activités sont décrits à travers le plan d'actions prioritaires 2023-2025 ci-dessous.

Le plan d'actions prioritaires 2023-2025 de la DU est budgétisé à deux milliards deux cent quatre-vingt-quatre millions sept cent soixante-six mille (2 284 766 000) francs CFA.

NB : Le budget détaillé est joint en fichier « Excel ».

IX. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL BUDGÉTISÉ (PTAB) 2023 DE LA DU

Du plan d'actions prioritaires 2023-2025 est extrait le plan de travail annuel budgétisé 2023 de la DU ci-dessous avec un budget estimé à neuf cent quinze millions cinq cent neuf mille (915 509 000) francs CFA.

NB : Le budget détaillé est joint en fichier « Excel ».